



21 février 2022

(22-1681)

Page: 1/3

Original: anglais

**DIALOGUE INFORMEL SUR LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES ET
LE COMMERCE DES PLASTIQUES ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE
(DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES)**

PLAN DU DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES POUR 2022

La communication ci-après, datée du 21 février 2022, est distribuée à la demande des délégations de l'Australie, de la Barbade, de la Chine, de l'Équateur, des Fidji et du Maroc (coordonnateurs du Dialogue informel sur les plastiques).

1. Le présent plan vise à exposer les grandes lignes de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (document WT/MIN(21)/8/Rev.2). Conformément à la Déclaration ministérielle, le Dialogue informel sur les plastiques s'efforcera d'obtenir des résultats concrets, pragmatiques et efficaces concernant les actions et points convenus au plus tard pour la CM13. Les coordonnateurs du Dialogue informel sur les plastiques continueront de diriger les travaux de celui-ci.

2. Le Dialogue informel sur les plastiques tiendra quatre réunions plénières ouvertes en 2022 et des travaux intersessions additionnels comme cela est indiqué dans le présent plan. Les coauteurs du Dialogue informel sur les plastiques se sont réunis le 27 janvier pour discuter de ce plan.

3. Les réunions plénières du Dialogue informel sur les plastiques sont provisoirement fixées aux dates suivantes:

- 30 mars
- 25 mai
- 6 octobre
- 7 décembre

4. Les réunions plénières du Dialogue informel sur les plastiques seront ouvertes à tous les Membres de l'OMC intéressés et à toutes les parties prenantes au Dialogue. Le Dialogue informel sur les plastiques examinera régulièrement les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la Déclaration ministérielle. Afin de continuer à faire avancer les discussions techniques et de progresser vers l'obtention de résultats concrets, pragmatiques et efficaces, le Dialogue informel sur les plastiques établira des axes de travail sur les sujets convenus dans la Déclaration ministérielle. Les axes de travail permettront de faire avancer les travaux intersessions par l'intermédiaire de discussions informelles ou d'ateliers. Les axes de travail seront organisés de manière ouverte, inclusive et transparente, et en coordination avec les coorganisateur. Les efforts déployés dans le cadre des axes de travail s'appuieront sur des renseignements et des données fondés sur des éléments concrets et tout résultat sera élaboré en consultation avec les Membres, ainsi qu'avec les parties prenantes pertinentes, selon qu'il conviendra, y compris celles mentionnées au paragraphe 5 ci-après. La planification des axes de travail sera gérée de façon à soutenir la participation des coauteurs, en tenant compte des capacités des délégations en matière de ressources, en particulier celles des pays en développement et des pays les moins avancés Membres.

5. Notant la valeur et l'importance d'une participation proactive de la part d'une grande diversité de Membres et de parties prenantes – y compris, entre autres, des organisations et institutions internationales, des autorités et organismes nationaux chargés du commerce et de l'environnement,

du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile –, les parties prenantes pertinentes seront invitées à contribuer aux réunions du Dialogue informel sur les plastiques. L'objectif est que ces parties prenantes enrichissent les discussions grâce à leurs contributions, basées sur leurs compétences techniques et leur expérience.

Plan basé sur des axes de travail

- **Axe de travail – Questions transversales**

6. Les sujets incluent le renforcement des capacités et l'assistance technique; la promotion de la coopération internationale en matière de transparence et de données; la coopération et la collaboration avec d'autres organisations et processus internationaux et les approches collectives.¹

- **Axe de travail – Promotion du commerce pour lutter contre la pollution plastique**

7. Les sujets incluent les technologies de gestion des déchets écologiquement durables, les produits de substitution et de remplacement écologiquement durables; les plastiques réutilisés et recyclés, y compris en encourageant l'accroissement de la réutilisation et du recyclage des plastiques (compte tenu des éléments attestant de leurs incidences sur le long terme); les technologies permettant d'obtenir des produits de substitution et de remplacement écologiquement durables et efficaces qui présentent un intérêt pour les Membres en développement et les Membres les moins avancés, y compris les PIED qui sont particulièrement vulnérables face aux déchets et à la pollution marine en milieu marin, ainsi que les possibilités pour leurs MPME.

- **Axe de travail – Circularité et réduction pour lutter contre la pollution plastique**

8. Les sujets incluent la façon dont la coopération dans le domaine du commerce pourrait contribuer à soutenir les efforts visant à réduire les plastiques et produits en plastique inutiles ou nocifs, y compris les plastiques à usage unique et les emballages en plastique associés au commerce international; et le partage de données d'expérience sur les approches efficaces pour évoluer vers un commerce des plastiques plus circulaire, plus économe en ressources et plus écologiquement durable.

¹ Paragraphes 1 et 2, document WT/MIN(21)/8/Rev.2.